

Ainsi tout s'est réuni pour verser, avec la prière, des larmes sincères sur la tombe de l'humble sulpicien, qui comme son divin modèle, a passé en faisant le bien, *pertransiit beneficendo.*

Puisse son souvenir vivre toujours dans l'esprit de notre population religieuse ! Puisse l'histoire de sa conscience être pour tous une continue exhortation à la piété, à la charité, à toutes les vertus !

Dilectus Deo et hominibus ; cuius memoria in benedictione est. (Eccl. cap. 45.)

JEANNE-MARIE.

(Suite.)

LES COMMENTAIRES.

Jeanne-Marie s'avanza vers Lazare et lui prit la main.

—On vient chez nous, dit-elle ; il faut lever la tête quand on a la conscience tranquille.

Lazare n'eut pas le courage de répondre, il se contenta de serrer la main de sa femme.

—Il convient que la porte soit ouverte, dit-elle ; on ne l'enfoncera pas au nom de la loi.

Jeanne-Marie marcha vers le seuil et ouvrit les deux parties de la porte, avec un calme empêtré d'une telle dignité, que la foule ameutée s'arrêta un moment dans la cour, interdite, et n'osant plus faire un pas.

Seuls, les porteurs du cadavre continuèrent à s'avancer.

—Que voulez-vous ? demanda Jeanne-Marie.

Le garde-champêtre tira gauchement son chapeau.

—Nous venons de trouver dans la douve le corps du parrain de Vincent... nous l'apportons chez vous, parce que votre maison est la plus proche...

—Entrez, répondit-elle.

Lazare se rangea près du lit ; l'huissier repoussa l'or et les papiers sur la table. Il comprenait que cette affaire allait prendre de terribles proportions.

Jeanne-Marieaida les gendarmes à placer le cadavre sur son lit ; ensuite elle prit deux résines, les mit dans les chandeliers, les alluma pieusement, détacha une branche de buis de son crucifix de bois et la plaça sur la poitrine du mort.

Lazare semblait atterré.

Les gendarmes s'assirent sur les banes de la table, et Jeanne-Marie leur tendit des verres de cidre avec le calme souverain qui ne l'abandonnait jamais.

La foule silencieuse s'était massée dans la cour.

—C'est un grand malheur ! dit le brigadier à Guillet, un grand malheur ! on ne connaît pas d'ennemis à Claude.

—Faut convenir qu'il était avare cependant, dit le garde champêtre, et que pas un de nous ne peut se vanter d'en avoir reçu un service.

—Excepté moi ! dit Lazare en s'avancant.

—Ah ! reprit le brigadier d'une voix insidieuse, Claude vous a obligé.

—Oui, hier ; sachant que je devais ce matin être saisi, si je ne payais un billet de près de cinq cents francs, il m'a généreusement prêté cette somme... Aussi la mort de Claude m'a déchiré le cœur, et je ne regrette pas seulement le parrain de mon enfant, mais l'ami qui m'arrachait à la ruine.

—Pour le premier service qu'il vous a rendu, il faut convenir qu'il s'y est pris à contre-temps, dit le brigadier...

—Pourquoi ? demanda Lazare.

—Parce qu'il est au moins étrange que cet avare connu de tous pour tel, vous avance une forte somme, dans un moment où votre situation était désespérée, et soit justement assassiné cette nuit-là...

Pour la seconde fois, une accusation directe était formulée contre le malheureux fermier.

—C'est pourtant trop cruel ! s'écria Jeanne-Marie, d'entrer ici chargés d'un cadavre, et de venir crier à un pauvre honnête homme que vous surprisez dans la chambre de la famille, à côté du berceau de ses enfants : ce n'est pas assez de douleur pour nous de perdre subitement un homme dont le cœur s'ouvrirait à une affection généreuse, l'on nous accuse d'être l'assassin de ce bienfaiteur et de cet ami... Eh bien, sachez-le, moi, la femme de Lazare, moi la compagne de sa vie dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune, je vous défends d'élever la voix pour le flétrir... Je vous le défends au nom de ce cadavre !... Nous le voyons bien, nous le sentons, Lazare et moi, un épouvantable malheur nous menace ; nous avons la religion et notre conscience pour nous... Si la justice entre ici, et qu'elle aussi nous soupçonne, le jour où l'innocence nous sera rendue viendra à son tour... Jusqu'à ce moment, Messieurs, jusqu'à l'heure où les magistrats auront parlé, respectez ma maison... Nous n'avons ici que le droit de prier...

Le brigadier regarda Jeanne-Marie avec une admiration sincère, et comme les nobles paroles qu'elle avait prononcées trouvaient un écho, le silence régna de nouveau dans la grande salle, Jeanne-Marie leva Luce et Vincent. Elle venait de les prendre dans ses bras et de s'agenouiller auprès du lit mortuaire, quand le juge d'instruction entra dans la salle.

LE JUGE D'INSTRUCTION.

IV.

M. Duchemin était un homme de cinquante ans, à la physionomie fine, au teint pâle, aux yeux bleus et perçants. Il avait des tendances criminalistes, et vieillissait dans l'espérance, sans fin détruite, de trouver quelque jour à instruire une ténébreuse affaire, dans laquelle il serait preuve d'un si grand talent qu'il serait immédiatement appelé à une cour impériale.

Jusqu'à ce jour, il n'avait eu que des causes trop faciles pour lui valoir l'avancement dû à une perspicacité rare.

A la nouvelle d'un crime commis, il sentait renâtre son illusion, et mettait à remplir ses fonctions difficiles un zèle activé par un sentiment personnel.

Nous ne voulons pas dire que, pour arriver plus sûrement et plus rapidement à son but, il eût été capable de mettre de l'injustice ou même du parti pris dans sa façon d'agir. Non. Il était magistrat jusqu'à la moelle des os ; et, il faut bien l'avouer, les hommes qui sont partie de la magistrature croient toujours plus vite à la culpabilité d'un accusé qu'à son innocence.

Cela s'explique par ceci sans doute : pour qu'une accusation soit portée, il faut déjà qu'elle s'appuie sur des indices. Si l'on ne condamnait que ceux qui s'avouent coupables, l'on pourrait fermer les tribunaux et ouvrir les prisons.